



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com  
[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

2020/06/07

République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### Objet

Représentations extérieures

Comités

Date de convocation  
11 juin 2020

Date d'affichage  
25 juin 2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERE

**Procurations** : Jean PORTUGAL à Yves MANDRAY, Piera BARRAFRANCA à Chrystel GUILLERE

**Absents** :

Monsieur Jean-Louis DOULS a été élu secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 27 mai 2020.

#### ▪ Comité des fêtes

Il convient de désigner deux délégués.

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire précise que cette nomination doit être effectuée par le vote au bulletin secret, car lors de la séance précédente, il n'y avait pas l'unanimité pour procéder à un vote public.

Assesseurs :

- Magali BECHEREL
- Corinne BOYAT

Se présentent :

#### Délégué 1 :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	1
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d]	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	28
g. Majorité absolue .....	15

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200618-Del20200607-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2020



INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis DOULS	23	Vingt-trois voix
Etienne CHALUMEAU	5	Cinq voix

Un bulletin blanc.

**Délégué 2 :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] .....	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	29
g. Majorité absolue .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Evelyne CORBET	24	Vingt-quatre voix
Bernard VILLON	5	Cinq voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la Commune au comité des fêtes :

- Délégué 1 : Jean-Louis DOULS
- Délégué 2 : Evelyne CORBET
- Comité de jumelage

Il convient de désigner deux délégués.

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire précise que cette nomination doit être effectuée par le vote au bulletin secret, car lors de la séance précédente, il n'y avait pas l'unanimité pour procéder à un vote public.

Assesseurs :

- Magali BECHEREL
- Corinne BOYAT

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200618-Del20200607-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2020



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

Se présentent :

Délégué 1 :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] .....	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	29
g. Majorité absolue .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gwénaëlle BIBOUD	24	Vingt-quatre voix
Etienne CHALUMEAU	5	Cinq voix

Délégué 2 :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] .....	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	29
g. Majorité absolue .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Solange DUFFOURD	24	Vingt-quatre voix
Joseph HALLER	5	Cinq voix

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200618-Del20200607-DE  
Date de réception préfecture : 22/06/2020



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la Commune au comité de jumelage : :

- Délégué 1 : Gwénaëlle BIBOUD
- Délégué 2 : Solange DUFFOURD
- Comité de gestion du boudrome

Il convient de désigner deux délégués.

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire précise que cette nomination doit être effectuée par le vote au bulletin secret, car lors de la séance précédente, il n'y avait pas l'unanimité pour procéder à un vote public.

Assesseurs :

- Magali BECHEREL
- Corinne BOYAT

Se présentent :

**Délégué 1 :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] .....	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	29
g. Majorité absolue .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Louis DOULS	24	Vingt-quatre voix
Bernard VILLON	5	Cinq voix

**Délégué 2 :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (blancs et enveloppes vides) par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls [c + d] .....	0
f. Nombre de suffrages exprimés (b – e) .....	29
g. Majorité absolue .....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude BENGRIBA	24	Vingt-quatre voix
Chrystel GUILLERÉ	5	Cinq voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont élus délégués de la Commune au comité de jumelage :

- Délégué 1 : Jean-Louis DOULS
- Délégué 2 : Jean-Claude BENGRIBA

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND


